

1941-2022

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la promulgation de la loi du 25 février 2022
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy
(création d'une zone de hameaux au lieu-dit « Monniaz »)
(13039)

Du 27 avril 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾

ARRÊTE :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

⁽¹⁾ Publié le 4 mars 2022

Délai de réf. : 13 avril 2022

Communiqué à :

Sautier 1 ex.
DT 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :